

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 13 juin

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHET, Maire.

Date de la convocation : 06 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 12 - votants : 13

PRESENTS : Mmes ANDRIEU, FABRE, DIENIS, LARRIEU MANAN, NEESER, MM BOUCHET, CARTEAU, COLINET, DUPONT, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT

EXCUSEES : Mme BECUWE AVEC POUVOIR M. PEQUIGNOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUENANT

Délibération 2024-024 - Décision modificative n°1 – Budget principal - Affectation du résultat 2023 du Centre Communal d'Action Sociale

Suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale décidée lors du Conseil municipal du 8 février 2024, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat du budget du CCAS d'un montant de 1 285€12 au budget principal de la commune. L'inscription de cette recette implique de prévoir une décision modificative afin d'équilibrer le budget :

COMPTE DEPENSES	Ouverture de Crédits	
Imputation	Nature	Montant
011 / 6152213	Bâtiments publics	1 285€12
Total		938 659€12
COMPTE RECETTES	Ouverture de Crédits	
Imputation	Nature	Montant
002 / 002	Affectation du résultat du CCAS	1 285€12
Total		938 659€12€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Adopte la décision modificative n°1 pour le budget principal, afin d'équilibrer le budget suite à l'affectation du résultat du budget annexe du CCAS d'un montant de 1 285€12,
- Inscrit les crédits correspondants au budget,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
D. BOUCHET

